



But de la politique

1. La présente politique énonce la vision, la mission et les objectifs de l'ACVL/HPAC.

Vision

2. L'ACVL/HPAC forme une communauté dynamique de pilotes de deltaplane et de parapente pratiquant leur sport de façon sécuritaire à partir d'un grand choix de sites de qualité au Canada, maintenant et dans les années à venir.

Mission

3. Ambassadeur du vol libre au Canada, l'ACVL/HPAC a pour mandat d'en faciliter l'autoréglementation et d'offrir à ses membres des programmes et services à l'échelle nationale qui permettent et encouragent la pratique sécuritaire du sport.

Objectifs

- 4. L'ACVL/HPAC vise à :
 - a. Fournir et maintenir un programme national d'assurances,
 - b. Superviser et encourager la sécurité du vol libre au Canada tout en portant une attention particulière aux considérations environnementales et écologiques.
 - c. Favoriser la croissance du vol libre au Canada et maintenir une population viable de pilotes de deltaplane et de parapente actifs.
 - d. Préserver les sites de vol existants et soutenir l'acquisition de nouveaux sites au Canada.
 - e. Représenter les intérêts des pilotes de deltaplane et de parapente auprès de Transports Canada et d'autres autorités gouvernementales et organismes de régulation.
 - f. Élaborer, maintenir et promouvoir un programme canadien d'évaluation des pilotes de deltaplane et de parapente afin de favoriser la normalisation des compétences.
 - g. Élaborer, maintenir et promouvoir un programme de certification des instructeurs de vol libre.
 - h. Diriger un programme de compétition nationale, afin de nommer des champions canadiens de deltaplane et de parapente.
 - i. Représenter les intérêts des pilotes de deltaplane et de parapente canadiens à l'échelle internationale.
 - j. Représenter le vol libre auprès du grand public, des médias et des propriétaires terriens.

© HPAC/ACVL Publié le 11 août 2022